NATIONS UNIES



Conseil Économique et Social

Distr. GÉNÉRALE

EB.AIR/GE.1/1999/7 28 juin 1999

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) (Vingt-troisième session, Genève, 6-8 septembre 1999) (Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire)

INVENTAIRES DES ÉMISSIONS

Rapport intérimaire des Coprésidents de l'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions établi avec le concours du secrétariat

Résumé

L'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions s'est réunie en juin 1999 pour examiner l'état d'avancement des travaux relatifs au Guide des inventaires des émissions dans l'atmosphère et améliorer la communication de données sur les émissions et des projections correspondantes aux fins de la Convention. En outre, des séances spéciales ont été consacrées à la communication avec les organismes coopérants, aux précisions à apporter au projet de directives pour la communication des données sur les émissions, à l'amélioration des estimations des émissions de POP et au transfert d'informations techniques.

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

Introduction

- 1. L'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions a été créée dans le but d'harmoniser les méthodologies et d'aider les Parties à communiquer des données sur les émissions à l'EMEP. Un outil important a été mis au point à cet effet, à savoir le Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions dans l'atmosphère. L'Équipe spéciale tient des réunions annuelles pour :
- Améliorer la qualité des données communiquées par les Parties en harmonisant les méthodologies et en mettant à jour le Guide si nécessaire;
- Repérer les problèmes qui se posent à propos de la communication des données et recommander des mesures à l'attention de ses membres ou de l'Organe directeur de l'EMEP;
- Faire le point des travaux de ses groupes d'experts, examiner leurs plans de travail et les modifier si nécessaire;
- Répondre aux besoins des fournisseurs et des utilisateurs des inventaires aux fins de la Convention;
- Promouvoir le Guide et informer ses membres des activités pertinentes menées au sein d'autres groupes afin d'éviter tout chevauchement d'activité;

L'Organe directeur a également prié l'Équipe spéciale d'aider les centres de l'EMEP et le Comité d'application à mener à bien les travaux concernant la validation et la vérification des inventaires, l'estimation des incertitudes et les projections pour 2000, 2005 et 2010, si possible.

- 2. La huitième réunion de l'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions s'est tenue à Roskilde (Danemark) du 8 au 11 juin 1999. Y ont participé 120 experts et représentants des organismes coopérants et des 37 pays ci-après : Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.
- 3. Les organismes coopérants représentés étaient les suivants : la Commission européenne (DGXI); l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et ses centres locaux sur les émissions dans l'atmosphère et la qualité de l'air (ETC/AE, ETC/AQ); l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT); l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA); et le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

I. RECOMMANDATIONS/DEMANDES ADRESSÉES À L'ORGANE DIRECTEUR

- 4. L'Équipe spéciale a passé en revue les pratiques suivies en matière de communication des données sur les émissions, fait le point des travaux de ses groupes d'experts chargés de compléter le Guide et examiné les besoins des fournisseurs des données d'inventaire. Un certain nombre de rapports techniques ont été présentés. Les secrétariats des organismes coopérants se sont réunis. L'Équipe spéciale a adressé les recommandations/demandes suivantes à l'Organe directeur :
- Vu que la documentation que le secrétariat de la CEE envoie aux Parties est adressée aux représentants officiels, l'Organe directeur est prié de dresser la liste des organisations nationales désignées qui devraient recevoir copie des demandes officielles de données sur les émissions. En outre, cela améliorera la circulation de l'information au sein des diverses organisations nationales;
- Les Parties devraient être invitées à communiquer leurs données sur les émissions aux fins de la Convention/des activités de l'EMEP à un niveau de détail correspondant au niveau 2 de la SNAP. Il faudra pour cela modifier les procédures de communication des données puisque, actuellement, il est demandé aux Parties de communiquer leurs données au niveau 1 de la SNAP et de préférence au niveau 2;
- Le Guide doit être élargi (ML, POP, espèces de COV, particules) et faire l'objet de mises à jour plus fréquentes et il faudrait prévoir des ressources à cet effet;
- Il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les organismes qui demandent des informations afin d'harmoniser les modes de présentation des inventaires actuels et futurs. Les secrétariats des organismes coopérants devraient se réunir plus régulièrement.

II. RAPPORT INTÉRIMAIRE DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE

A. <u>Examen des procédures de communication des données</u>

5. L'Équipe spéciale a examiné le projet de procédures pour la communication des données (EB.AIR/GE.1/1997/5) et en a discuté avec les experts spécialistes des inventaires, les utilisateurs et les organismes coopérants. Si le projet de procédures était foncièrement satisfaisant, on s'est accordé sur la nécessité de faire en sorte que les directives pour la communication des données et les formules et modèles dont elles étaient assorties soient plus claires. Il faudrait tenir compte de l'expérience acquise au cours des deux années de mise à l'essai. Les membres de l'Équipe spéciale ont donc été invités à communiquer leurs observations au CSM-O (sophia.mylona@dnmi.no) ou au secrétariat de la CEE (eija.lumme@unece.org) avant le 31 août 1999. Les directives révisées seraient affichées sur le site Web de l'EMEP (http://www.emep.int) après la vingt-troisième session de l'Organe directeur afin que les Parties puissent les appliquer à titre expérimental la prochaine fois qu'elles devraient communiquer leurs données, c'est-à-dire à la fin de 1999.

- 6. Pour que le système de communication des données soit efficace, il était indispensable que, dans le cadre de la Convention, l'information circule bien. Certains experts n'avaient pas reçu toute la documentation. Tant les membres désignés de l'Organe exécutif que les experts nationaux désignés qui rassemblaient les données sur les émissions pour l'EMEP devraient recevoir l'ensemble des documents.
- 7. Il n'y avait pas suffisamment de coordination et d'harmonisation entre les organismes coopérants. Les secrétariats des organismes coopérants avaient resserré leurs liens et étaient convenus qu'ils devraient se réunir plus souvent. Les mesures tenant de plus en plus de place dans les inventaires, une liaison officielle avait été établie avec le Comité technique 264 "Qualité de l'air" du Comité européen de normalisation (CEN).
- 8. Certaines Parties se conformaient pleinement aux prescriptions relatives à la communication des données et pourraient servir d'exemples. Il existait d'autres exemples de bonne pratique en la matière tant dans le cadre de la Convention que dans les organismes coopérants et il faudrait s'en inspirer pour guider les Parties et les aider à communiquer leurs données sur les émissions.
- 9. À la demande de l'Organe directeur, les groupes d'experts avaient inscrit les particules, les POP et les métaux lourds à leur programme de travail. Les travaux de spéciation des COV se poursuivaient.

B. Gestion du guide EMEP/CORINAIR

- 10. Le Guide restait pour les Parties une importante source de données de référence et d'informations sur les bonnes pratiques. Il était désormais plus complet et accessible aux pays d'Europe centrale et orientale. On pouvait le consulter sur le site Web de l'AEE (http://www.eea.eu.int/aegb/). Le Guide, qui avait été traduit en russe, serait également accessible par le biais du site Web de l'EMEP (http://www.emep.int). On a jugé que le Guide était un outil très souple, capable de renforcer les capacités dont les Parties disposaient pour rendre compte des émissions de la gamme élargie de polluants prévue dans le plan de travail de l'EMEP. Il pouvait aussi aider les Parties à établir des inventaires multi-milieux si cela leur était demandé dans l'avenir.
- 11. La deuxième édition du Guide qu'il fallait promouvoir énergiquement devait être revue et mise à jour plus régulièrement que ne le permettaient actuellement les ressources disponibles. Les experts nationaux devraient être encouragés à participer plus activement à la promotion du Guide afin que les possibilités offertes par celui-ci soient pleinement exploitées.
- 12. Les groupes d'experts chargés du Guide souhaitaient porter à l'attention de l'Organe directeur un certain nombre de questions particulières. Ces questions sont les suivantes :
- La nécessité d'améliorer les coefficients d'émission relatifs aux technologies actuellement utilisées dans les pays d'Europe centrale et orientale;
- Le petit nombre d'experts nationaux participant à l'établissement des projections concernant les émissions;

- La nécessité d'améliorer la nomenclature des sources pour que celle-ci cadre avec les différentes prescriptions relatives à la communication des données;
- Il faudrait, dans le Guide, adapter la nomenclature des polluants et des sources en fonction des besoins futurs des inventaires. En outre, il est nécessaire de prévoir une harmonisation avec les prescriptions relatives à l'établissement d'inventaires multi-milieux pour les polluants organiques persistants (POP) et les métaux lourds (ML).

C. <u>Questions concernant la communication de données à l'EMEP et les besoins en la matière</u>

- 13. Le nombre de pays qui communiquaient des données à l'EMEP avait augmenté mais la qualité de ces données pouvait encore être améliorée. Si les données communiquées correspondaient au niveau 2 de la SNAP, elles seraient plus claires, de meilleure qualité et faciliteraient la tâche des organismes coopérants. La pratique actuelle en vertu de laquelle les Parties étaient autorisées à communiquer leurs données au niveau 1 de la SNAP ne favorisait pas la transparence et ne permettait guère au CSM-O de faire vraiment des comparaisons avec les systèmes de l'AEE et Eurostat. Il était donc difficile d'évaluer le degré d'incertitude entachant les données soumises. Si la communication se faisait au niveau 2 de la SNAP, on serait alors à même de mieux vérifier les données soumises. L'Équipe spéciale continuerait d'examiner la question de la vérification à ses réunions suivantes.
- 14. Le chapitre du Guide concernant la communication des projections avait été examiné et jugé satisfaisant. Toutefois, les informations communiquées à cet égard étaient très insuffisantes et il serait bon que l'EMEP donne aux Parties des indications plus détaillées en tenant compte peut-être de l'expérience acquise par les organismes coopérants. Il serait utile de déterminer les bonnes pratiques et de les promouvoir.

III. QUESTIONS DIVERSES

- 15. Les participants à la réunion ont accueilli chaleureusement M. C. Evers de la Commission européenne qui présiderait désormais l'Équipe spéciale avec M. Woodfield (Royaume-Uni).
- 16. Pour éviter les chevauchements d'activités et améliorer la coordination, il a été proposé d'organiser une réunion commune de l'Équipe spéciale et du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement. L'Italie accepterait peut-être d'accueillir cette réunion du 15 au 18 mai 2000.
- 17. Les Présidents ont remercié le Danemark (et les représentants du RISØ) et le Ministère de l'environnement du Royaume-Uni d'avoir organisé la réunion de l'Équipe spéciale, félicitant notamment le RISØ pour les excellentes dispositions qu'il avait prises à cet effet.
- 18. Un rapport plus détaillé de la réunion ainsi que la liste des participants, les rapports des animateurs des groupes d'experts et la liste des rapports techniques pouvaient être consultés sur le site Web de l'Équipe spéciale (http://www.aeat.co.uk/netcen/airqual/TFEI/unece.htm). Ces documents seraient également accessibles par le biais du site Web de l'EMEP (http://www.emep.int).
